**Inscription :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom : |  | | Nom : |  |
| Courriel : |  | | Téléphone : |  |
| Date de naissance : | |  | | |

**Disponibilités :**

* Patinage Plus avancé Mercredi 17h15 à 17h50
* Patinage Plus Mercredi 17h55 à 18h40
* Patinage Plus avancé Samedi 9h20 à 10h05
* Patinage Plus Samedi 10h30 à 11h15
* Introduction au programme STAR et programme STAR (semi-privé) \* Vendredi 18h10 à 18h55
* Seulement comme remplaçant\* doit avoir suivi la formation

*Il est entendu que le ou la responsable des programmes essaiera de respecter vos choix, mais qu’il est impossible actuellement pour tous les membres du CA du CPAV de déterminer avec certitudes les réels besoins tant que la période d’inscription ne sera pas terminée.*

\* Test senior bronze (2 parties) / STAR 6

**Expériences et Qualifications :**

* Lors de la saison 2020-2021, j’étais aide
* Lors de la saison 2020-2021, je n’étais pas assistant de programme par choix
* Lors de la saison 2020-2021, j’étais assistant de programme

Nombre d’année d’expérience comme assistant de programme : \_\_\_\_\_

Niveau de style libre réussi (2 parties) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Critères d’admissibilité :**

* Le patineur admissible est celui qui aura 12 ans au plus tard le 30 septembre 2021
* Le patineur admissible est celui qui aura complété son test de style libre 4 / préliminaire (2 parties) au plus tard le 1er septembre 2021
* Doit avoir complété une année complète comme aide sur les glaces du CPAV
* Pour être admissible, tu dois être inscrit comme patineur au CPAV pour la saison 2021-2022

**Uniforme obligatoire, veste du CPAV :**

Le CPAV s’engage à fournir une veste à tout nouvel assistant ou à renouveler celle d’un assistant en cas de besoin. Pour faire sa demande, l’assistant de programme doit compléter l’annexe A du présent document. Le conseil d’administration étudiera et n’approuvera que les demandes reçues par écrits. Toute demande jugée déraisonnable pourrait être refusée.

**NOTE :**

Sachez que pour déterminer l’horaire des aides et assistants, les membres du conseil d’administration ont approuvé les critères suivants pour l’attribution des cours :

* Qualification requise
* Nombre d’année d’expérience comme aide et assistant au sein du CPAV
* Date de remise du formulaire complété, uniquement dans le cas d’une égalité au niveau de l’ancienneté et de la qualification.

**Mes obligations en lien avec mon engagement :**

Moi, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, je m’engage à être présent(e) à la **formation obligatoire\***, qui aura lieu mardi le 24 août 2020 de 18h00 à 20h30 à la salle multifonctionnelle du Sportplex de l’Énergie pour la partie théorique ET mercredi le 25 août de 18h15 à 19h30 sur la glace #2 du Sportplex de l’Énergie pour la partie pratique.

Je comprends qu’en cas d’absence à la formation, je ne pourrai recevoir la certification nécessaire et par conséquent, je ne pourrai être engagé par le CPAV pour la saison 2021-2022

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2021

Signature du patineur Date

Faire parvenir le formulaire dûment complété au plus tard le 23 août 20h00 par courriel à Mme Linda Beaudoin [vicepresidente@cpavarennes.org](mailto:vicepresidente@cpavarennes.org)